

*Subsides*

boire un sacré bouillon. Ils nous ont dit qu'ils perdaient leur personnel compétent, qu'ils perdraient leur équipement et leur technologie. Qui d'autre devrait mettre au point la technologie nécessaire dans le bassin du Mackenzie pour faire de la prospection au large des côtes et dans les terres du Canada? Pourquoi le gouvernement barre-t-il la route à cette industrie et coupe-t-il le flot indispensable des capitaux? Ce sont là quelques-unes des questions qu'on nous a posées lors de nos audiences.

● (2010)

A Calgary, nous avons également entendu des porte-parole de la HUDAC, qui représente les entrepreneurs immobiliers. D'après eux il y a beaucoup de logements disponibles à Calgary. En fait, on y compte suffisamment de maisons pour loger tous ceux qui viennent s'y établir s'ils ont les moyens d'acheter une maison. Étant donné les taux d'intérêts que nous connaissons aujourd'hui, l'acheteur doit avoir un revenu de \$45,000 pour acheter une maison ordinaire à Calgary. Les gens de la HUDAC estiment que 80 p. 100 des mises en chantier d'immeubles à appartements à Calgary avaient été entreprises grâce aux avantages offerts par le programme des IRLM et autres mesures similaires de report de l'impôt.

Je pense que le temps est venu de faire connaître mon intention de présenter un autre sous-amendement qui, j'en suis sûre, satisfera tant les exigences du NPD que de la présidence.

Appuyée par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), je propose:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:

"et

c) un an après la date d'entrée en vigueur de ces mesures, leur examen par le gouvernement pour en évaluer l'effet.»

Puis-je parler de cette proposition monsieur l'Orateur?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Oui.

**Mlle Carney:** Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'exposé que j'ai fait des conséquences de certaines dispositions budgétaires sur les citoyens et les industries de l'Ouest du Canada, les raisons pour lesquelles l'idée d'un examen annuel nous semble mériter l'appui du NPD, de la Chambre et de la présidence sont évidentes. Par exemple, à elle-seule, la suppression de la mesure sur les IRLM fera perdre à Calgary 4,000 appartements et 2,000 habitations rurales. C'est une perte de 6,000 logements par année, pouvant abriter 10,000 personnes. Au contraire, le Conseil de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique nous a dit que le programme du gouvernement fédéral offrant 7,500 prêts sans intérêt pour quelque 15,000 logements fournirait du travail à une grande usine de contreplaqué de Colombie-Britannique pendant deux mois, et pendant trois mois à une scierie. Voilà le résultat du programme de logement du gouvernement.

Enfin, le principal thème qui revenait sans cesse tout au long de nos audiences, c'est que ce budget arrive au pire moment qui soit. L'inflation, les taux d'intérêt élevés et les mesures gouvernementales ont jeté une douche froide sur l'économie occidentale en plein essor. Les nombreuses mesures nuisibles du budget ne feront qu'aggraver la récession.

En Colombie-Britannique, où le fléchissement de l'économie résulte des conditions du marché et non de la politique énergétique interventionniste du gouvernement fédéral, l'exaspération est tout aussi vive qu'en Alberta. Les producteurs de bois d'œuvre nous ont dit que l'industrie canadienne du bois de

construction connaît la crise la plus grave en plus de 30 ans. On nous a dit qu'au moins 20 p. 100 des travailleurs forestiers avaient été mis à pied de façon temporaire ou en permanence. Nous avons appris que les prix du bois de construction sont au même niveau aujourd'hui qu'il y a six ans et que de nombreuses exploitations fonctionnent à perte. Rien ne nous indique clairement qu'il y aura une relance et quelle en serait l'ampleur.

Si la situation ne s'améliore pas, des sociétés feront faillite et les mises à pied permanentes se multiplieront. Voilà pourquoi ce secteur se préoccupe d'un certain nombre de mesures budgétaires qui influenceront sur sa rentabilité. Il s'agit notamment de l'impôt de 12½ p. 100 sur les dividendes—le ministre a demandé des précisions et nous lui en donnons—de l'élimination des stimulants à l'emploi, tels les régimes de partage des profits différés pour les actionnaires, la déduction pour amortissement, les prêts aux non-résidents et les faibles taux d'intérêt consentis aux employés.

Un sujet d'intérêt particulier pour les Canadiens de la Colombie-Britannique réside dans l'imposition proposée des avantages sociaux comme la chambre et la pension dans les chantiers éloignés. Selon le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, cette mesure à elle seule augmentera de \$18 par jour l'impôt des travailleurs forestiers qui vivent dans les chantiers éloignés, ce qui ne contribuera pas à y attirer les travailleurs spécialisés.

L'organisme affirme que les travailleurs forestiers auront à déboursier \$3,600 en impôts pour le privilège de vivre dans les camps qui leur sont réservés.

La Chambre de Commerce de Vancouver nous a appris qu'un exploitant minier devait déboursier, pour les employés qu'il envoie dans le Nord et qu'il rémunère à environ \$38,000 par an, près de \$18,000 au titre du logement et du transport.

De la même manière, les mesures visant l'imposition des avantages sociaux, par exemple les régimes de soins de santé et de soins dentaires, inciteront les gens à abandonner ces mêmes régimes, ce qui alourdira par la suite des soins de santé.

Toute la question de l'imposition des avantages offerts aux employés suscitera des malaises dans les milieux ouvriers surtout dans les provinces où le taux de syndicalisation est le plus élevé. Beaucoup de chefs syndicalistes nous ont affirmé que leurs syndicats respectifs avaient obtenu ces mêmes avantages à la table des négociations et que leurs membres chercheront vraisemblablement à récupérer auprès de l'employeur tout impôt supplémentaire qu'ils seront tenus de payer.

Les négociations syndicales deviendront orageuses puisque les grands exploitants de ressources de la Colombie-Britannique ne peuvent répercuter leurs coûts supplémentaires sur les marchés, qui fléchissent rapidement. Les chefs syndicaux dignes de confiance dans le secteur de l'exploitation des ressources nous le confirment. M. John L. Fryer, le président du syndicat national des fonctionnaires provinciaux, fait lui aussi état de pressions semblables dans le secteur public.

Selon M. Fryer, la proposition budgétaire d'imposer les avantages sociaux fera que 95 p. 100 des employés des administrations provinciales qui participent à un régime ou à un autre de soins de santé et de soins dentaires verront leur salaire net diminuer. Voici ce qu'il a dit: